

## **Rapport moral de Maisons Paysannes de l'Orne pour 2014** **Présenté par Joël Deslandes, le Président au nom du conseil d'administration**

---

L'assemblée générale est l'occasion de faire le point sur la vie de notre association. A la fin de l'année 2014 nous étions 203 membres actifs à comparer aux 212 membres de 2013. Début février nous sommes 115 membres à comparer aux 141 membres à la même époque en 2014. Le premier constat est donc une érosion de nos membres.

Le 8 mars 2014 nous tenions notre assemblée générale à la Maison du Parc de Carrouges. A cette occasion deux membres ont rejoint le conseil d'administration Florent Maillard et Pascal Sevrin en remplacement de Vincent Roussel, Annie Benoist-Dauvergne et Guillaume Girard démissionnaires. Le CA a désigné les membres du Bureau Joël Deslandes, Président, Eric Benoit, Trésorier et Florent Maillard, Secrétaire. Pour mémoire les autres membres du CA sont Muriel Fry, Sylvie Leblond, Marc Chalufour et Guy Lequillier.

En 2014 les animations suivantes ont été proposées :

- 11 avril. Patrimoine industriel en Pays d'Ouche. Visites guidées de la Forge d'Aube, de la manufacture BOHIN et son musée. BOHIN unique fabricant français d'aiguilles et d'épingles est situé à Saint Sulpice sur Risle, près de L'Aigle.
- 31 mai. Atelier « Taille en vert » animé par Cedric Grandserre arboriste grimpeur,
- 14 juin. Stage « Enduits » en collaboration avec l'Ecomusée du Perche animé par Vincent Fromont avec mise en pratique sur le mur d'enclos de l'église.
- 15 juin. Journée « Peinture » à Saint-Céneri-le-Gerei à l'occasion des journées du Patrimoine de Pays et des Moulins qui était en 2014 sur le thème des couleurs.
- 19 juillet. Journée « Lecture du bâti » avec la participation du CAUE de l'Orne.
- Samedi 27 septembre. Journée « Géologie & Bâti » pour faire le lien entre la géologie de l'Orne et les matériaux utilisés pour la construction,
- 28 septembre. Formation « Enduits » dans le cadre de la journée "L'art du bâti" au PNR du Perche
- 4 octobre. Journée « Bardeaux » animée par Simon Ehano fabricant de bardeau dans l'Orne. Cette journée a été réalisée en partenariat avec le PNR Normandie Maine dans le cadre du mois du bois.
- 12 décembre. Atelier « Généalogie Foncière » aux archives départementales de l'Orne. Présentation de 1 démarche et de trois exemples de recherche réalisées par des adhérents.

Vous pourrez retrouver un compte-rendu de ces animations sur le site internet à l'adresse suivante : <http://basse-normandie.maisons-paysannes.org/dpt/orne/animations-2014/>.

Le programme de 2014 conformément à ce qui avait été annoncé lors de la précédente assemblée générale a été fait pour sensibiliser un maximum de personnes aux valeurs que nous défendons : une restauration du patrimoine bâti dans le respect de la tradition, une intégration harmonieuse de l'architecture contemporaine, une mise en valeur du bâti par son environnement. Il s'agissait d'ouvrir les animations au plus large public et de trouver des relais auprès des institutionnels. Nous avons notamment mené des actions en partenariat avec les PNR Normandie-Maine et du Perche, l'écomusée du Perche, le CAUE, les archives départementales, la mairie de Saint-Céneri-le-Gerei.

Dans la même logique des journées de partage d'expérience ont été faites sur une base trimestrielle en partenariat avec le PNR Normandie Maine.

Nous avons été par ailleurs sollicités pour animer une présentation sur l'utilisation de la chaux dans le cadre des journées du Patrimoine.

Le succès des animations est variable, mais globalement assez décevant, par rapport à l'investissement du conseil d'administration pour les organiser et les animer. Cela questionne sur la façon de répondre aux attentes des adhérents, et ce d'autant plus que nous n'avons pas de demandes ni de retours qui nous permettraient d'avoir des propositions plus pertinentes pour répondre aux besoins.

Cette année 2015 nous allons poursuivre dans la même voie tout en modulant les propositions compte tenu des constats sur de 2014. Pour ce qui est des liens avec l'extérieur nous avons initié un partenariat avec l'Association Faune et Flore de l'Orne qui va se concrétiser par des actions communes. Par ailleurs, suite à notre intervention en 2014 à Saint-Céneri-le-Gerei, nous avons pris contact avec le maire de Saint-Pierre-des-Nids qui avait apprécié notre intervention. Compte tenu de la position géographique de Saint-Pierre-des-Nids, nous allons initier en partenariat avec les délégations de la Mayenne et de la Sarthe, une animation sur le thème de la restauration du bâti ancien. Les partages d'expérience menés avec le PNR Normandie Maine ne seront pas reconduits en 2014. Des problèmes de communication n'ont pas permis de leur donner l'impact escompté. Les ateliers menés avec l'Ecomusée du Perche ont permis de faire connaître Maisons Paysannes de l'Orne à de nouvelles personnes. Ils seront reconduits cette année. Bien sûr nous avons beaucoup d'autres idées mais il nous manque du temps et du support pour les animer. Nous avons notamment été sollicités par la mairie de Saint-Céneri-le-Gerei pour organiser un atelier sur les murs en pierre sèche. N'hésitez pas à apporter vos idées et surtout votre support. Il n'est pas

nécessaire d'être membre du CA pour participer à la vie de l'association en fonction de ses disponibilités. D'ailleurs, moi-même à l'occasion de cette AG, je démissionne du conseil d'administration sans pour autant abandonner les actions que j'ai engagées pour 2015, bien sûr sous la responsabilité d'un membre du conseil d'administration qui assure la cohérence des actions pour la délégation.

La loi sur la transition énergétique a été un sujet de mobilisation en 2014 et le restera pour 2015.

Suite au Grenelle II, l'objectif est de réduire de 38% la consommation énergétique des bâtiments existants d'ici 2020. La loi sur la transition énergétique, notamment l'article 5 du titre II, a été votée à l'Assemblée Nationale et doit être examinée par le Sénat et discutée au mois de février. Elle fera obligation d'isoler les façades par l'extérieur lorsque des travaux de ravalement seront entrepris. La loi prévoit que si les bâtiments ne sont pas, juridiquement, techniquement et architecturalement compatibles avec l'isolation par l'extérieur, celle-ci ne sera pas mise en œuvre. Comme pour les projets de réglementation thermique - que nous (MPF) avons combattu avec succès en créant une réglementation spécifique à l'ancien, nous retrouvons la confusion entre l'habitat énergivore des constructions contemporaines du début du XX<sup>ème</sup> siècle jusque dans les années 75 et l'habitat ancien aux murs de pierre épais et bien conçus...

La notion floue de l'évaluation, hors champ couvert par les ABF (architectes des bâtiments de France) crée un risque majeur pour les maisons paysannes et le bâti ancien. Exemple : le Conseil général de Vendée a signé une convention avec le Groupe « La Poste » pour former les facteurs à réaliser des pré-diagnostic. L'Ordre des architectes dénonce ce partenariat et signale la présence sur tout le territoire d'architectes capables de mieux appréhender le problème de l'amélioration thermique « dans le cadre d'une protection de la valeur patrimoniale et culturelle de nos paysages urbains et ruraux. La qualité de notre bâti est trop fragile pour ne pas être appréhendée par des personnes dont c'est le métier ».

Maisons Paysannes de France propose, comme pour la réglementation thermique, un règlement spécifique au bâti ancien. Au nom de l'association ornaise, nous en avons informé les députés et les sénateurs du département. Ils semblent sensibles à ce problème. Notre président, , a eu l'occasion de défendre nos arguments auprès des sénateurs et il y a des raisons d'être optimiste s'il on en croit les dernières informations communiquées le 13 Février par Georges Duménil : *« le résultat est là: le Sénat a suivi, en partie, les amendements que nous avons proposés et l'isolation par l'extérieur ne devient plus un obligation pour le bâti ancien. OUF!*

*Il nous faut pourtant rester vigilant puisque la loi a été présentée en procédure d'urgence, c'est-à-dire qu'une fois passée devant les deux assemblées, elle sera arbitrée par la commission paritaire mixte composée de 7 députés et 7 sénateurs dont nous connaissons les noms prochainement.*

*Cette commission tranchera entre les avis des deux assemblées. Mais il peut aussi se passer (selon certains parlementaires et surtout à propos du nucléaire) qu'en cas d'échec de cette CPM, une nouvelle lecture soit proposée aux assemblées ».*

Par ailleurs une autre intervention est en cours sur l'appréciation de l'article 38 bis, relatifs aux distances d'implantations d'éoliennes par rapport aux secteurs protégés qui sera prochainement abordé par le sénat.

Cela démontre s'il en était nécessaire l'intérêt de l'association nationale qui nous permet d'être audible dans des débats aussi impactant par rapport à nos missions.

Quelque soit le résultat l'enjeu reste le même. Il faut être suffisamment pédagogue pour faire prendre conscience aux élus et aux particuliers que leur intérêt pour préserver les qualités et la valeur de leur patrimoine et de respecter un certain nombre de règles. Il s'agit de promouvoir le bon sens argumenté dans les documents que Maisons Paysanne de France a contribué à produire et met librement à disposition sur son site internet (Fiches ATHEBA : <http://www.maisons-paysannes.org/restaurer-et-construire/fiches-conseils/> ) et les travaux réalisés spécifiquement pour la Basse-Normandie auxquels les délégations de Basse-Normandie ont participé (Rénovation thermique du bâti traditionnel normand : [http://www.arpe-bn.com/files/batancien\\_septembre2013.pdf](http://www.arpe-bn.com/files/batancien_septembre2013.pdf) ).

Le trésorier va vous présenter le rapport financier. Les finances restent saines. Le solde fin 2014 s'élève à 6 948 euros. Quelques éléments à faire ressortir pour 2014. Les dépenses principales portent sur les contributions aux animations. Il est d'autant plus important que les membres y participent. Nous avons continué en 2014 le renouvellement de notre matériel de communication. Deux panneaux sur le thème de la terre et de la chaux ont été réalisés. Une contribution de 400 euros pour le site Internet national dans lequel nous nous hébergeons, telle que nous l'avions annoncée lors de la précédente AG, a été faite. Nous soumettons pour approbation le budget joint.

Je vous remercie de votre attention et soumetts ce bilan à votre approbation.

Joël Deslandes  
Président de Maisons Paysannes de l'Orne  
Délégué Maisons Paysannes de France de l'Orne